

Nom de la direction

Décision n° 2022-1255

Objet : NANTES – Opération d'aménagement de la rue du Plessis Gautron à Nantes – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.10

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 3.1. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision pour approuver, simultanément ou non, pour toute opération de travaux, traitée en maîtrise d'œuvre interne ou externe, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est inférieure à 215 000 € HT : le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (le cas échéant), les demandes de subvention (le cas échéant), le lancement, le cas échéant, de la consultation de maîtrise d'œuvre correspondante, le lancement, le cas échéant, de la consultation pour le mandat correspondant, les études de projet, le lancement des consultations de travaux, l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres correspondants,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de réaménager le carrefour Rue du Plessis Gautron / Boulevard Jean Moulin et la mise en sens unique de la rue du Plessis Gautron (sens Boulevard Jean Moulin vers rue Romain Rolland) afin de fluidifier la circulation et de régulariser les stationnements,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération est fixé à 166 666,67 € HT soit 200 000,00 € TTC dont un montant estimé de 121 590,00€ HT soit 145 908,00€ TTC est affecté aux travaux;

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 3 mois,

Considérant que, conformément à l'article R. 2123-1 du code de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1055, libellée Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen, Opération N° 2021-10030, libellée Nouveaux aménagements de voirie du pôle Nantes Ouest,

Décide

Article 1 – NANTES – Opération d'aménagement de la rue du Plessis Gautron à Nantes – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation – Procédure adaptée – Durée : 3 mois – Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : 166 666,67€ HT, soit 200 000,00€ TTC (valeur septembre 2022) dont 121 590,00€ HT, soit 145 908,00€ TTC affectés aux travaux

Article 2 – Attribution et signature de(s) marché(s) / accord-cadre(s) mono attributaire(s) / multi attributaire(s) à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **09 NOV. 2022**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué, en charge de la voirie

Michel LUCAS



mis en ligne le :

14 NOV. 2022